



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Raymond Savignac
Villefranche-de-Rouergue

PROJET LOCAL D'ÉVALUATION

**DU LYCEE RAYMOND SAVIGNAC
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

TABLE DES MATIERES

Préambule commun à l'ensemble des disciplines et spécialités	3
Enseignements du tronc commun	7
Enseignement Moral et Civique	7
Enseignement Scientifique.....	7
Français.....	8
Histoire-Géographie	9
Langues vivantes	9
Philosophie	10
Mathématiques – série technologique	10
Enseignements de spécialités du baccalauréat général (EDS).....	11
Education physique, pratique et Cultures sportives	11
Histoire-géographie, Géopolitique et Sciences Politiques	11
Humanité, Littérature et Philosophie	11
Langue, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales	11
Mathématiques	11
Numérique et Sciences Informatiques	11
Physique-Chimie.....	12
Sciences de la Vie et de la Terre.....	12
Sciences Economiques et Sociales	14
Spécialités du baccalauréat technologique STMG.....	16
Disciplines facultatives	20

PREAMBULE COMMUN A L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES ET SPECIALITES

Le projet local d'évaluation du lycée général et technologique Raymond Savignac est le fruit de réflexions des enseignants émanant de plusieurs conseils d'enseignements disciplinaires et de concertations interdisciplinaires. Il a été finalisé en Conseil Pédagogique puis présenté aux membres de la communauté éducative en Conseil d'Administration.

Il précise la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale).

Ce projet collectif de l'Évaluation s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national :

- Décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 ;
- Arrêté du 27 juillet 2021 ;
- Note de service au BO du 29 juillet 2021 qui précise les ajustements relatifs aux modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022.

Il a pour but de rendre lisible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

LE CADRE GENERAL

Le baccalauréat est attribué à partir des :

- Épreuves finales portant sur des enseignements communs et des enseignements de spécialités.
- Évaluations de contrôle continu* portant sur les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve finale, enseignements obligatoires ou optionnels.

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu, celui-ci représente 40% de la note finale.

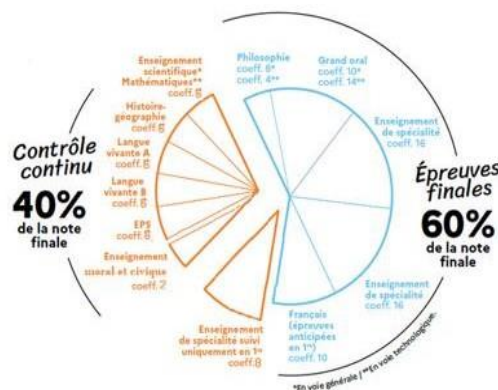
L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque trimestre/semestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Ce projet d'évaluation est rendu public et il est révisable tous les ans.

L'OBJECTIF

Il s'agit de donner au contrôle continu, une réelle solidité afin de pouvoir rendre compte du niveau de maîtrise des élèves par rapport aux attendus des programmes.

Cet objectif est basé sur :

- La transparence : l'évaluation est basée sur des objectifs d'apprentissage clairs et communiqués aux responsables de élèves.
- L'égalité : la réflexion collective et la mise en place de principes communs permettent de limiter la subjectivité de l'évaluation. Les élèves de l'établissement sont évalués selon des modalités voisines.
- L'implication des élèves dans leur processus d'évaluation : elle permet aux élèves de s'approprier le sens de l'évaluation, d'en faire un réel temps d'apprentissage et d'éviter des incompréhensions.



*Ces évaluations peuvent être remplacées par des épreuves ponctuelles au titre des évaluations de contrôle continu, pour certains candidats ayant un parcours particulier ou des absences aux évaluations de contrôle.

Avec le projet local d'évaluation, les enseignants disposent d'un document de référence qui permet :

- D'instaurer un outil de dialogue serein avec les élèves et leurs familles en :
 - o Formalisant des règles claires pour les élèves et leur famille.
 - o Aidant les élèves à être acteurs de leurs apprentissages.
 - o Développant une relation de confiance entre l'établissement et les parents d'élèves.
 - o En se prémunissant de toutes pressions individuelles sur les enseignants.
- De garantir une égalité de traitement pour Parcoursup en :
 - o Créant des conditions d'accès à l'enseignement supérieur identiques pour chaque élève.
 - o Prenant en compte des moyennes de toutes les disciplines dans le dossier Parcoursup
 - o Permettant la prise en compte des moyennes de toutes les disciplines dans le dossier Parcoursup.
- De définir collectivement, pour l'établissement, le seuil minimum en deçà duquel la moyenne de l'élève ne pourra être considérée comme représentative, inscrite dans le livret scolaire et retenue au titre du contrôle continu pour le baccalauréat.

LES PRINCIPES

L'évaluation

L'évaluation, dans le cadre du projet local d'évaluation, peut revêtir deux aspects :

- L'évaluation formative en cours d'apprentissage permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.
- L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

Afin que les élèves comprennent le sens de l'évaluation, celle-ci se doit d'être explicite : chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation et retient de l'évaluation menée le degré d'acquisition atteint ainsi que les éléments à travailler.

Afin que la moyenne soit représentative, l'évaluation est construite à partir d'une pluralité de notes. Elle porte sur des situations variées qui évaluent des connaissances, des compétences et des capacités différentes et complémentaires, précisément associées au programme ayant été enseigné.

Les situations d'évaluation peuvent inclure des évaluations écrites et/ou orales, avec des questions ouvertes ou à choix multiples, sous format papier ou numérique, des évaluations pratiques ou expérimentales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux proposés en classe ou hors la classe, des devoirs surveillés (devoirs sur table) en temps et conditions contraints, des devoirs en temps libre, en présence ou à distance, selon les exigences du projet pédagogique conçu par le professeur. Le recours à des interrogations régulières de courte durée, dont les QCM, permet d'accompagner des apprentissages réguliers.

	Note/20 (1 ^{re})	Coef. (1 ^{re})	Note de 1 ^{re} multipliée par coef.	Note/20 (Tle)	Coef. (Tle)	Note de Tle multipliée par coef.	Note totale
Contrôle continu (moyenne générale issue des moyennes annuelles de 1^{re} et Tle)*							
Histoire-géographie		3			3		
LVA – ETLVA (si ETLV porte sur LVA)		3			3		
LVB – ETLVB (si ETLV porte sur LVB)		3			3		
Mathématiques		3			3		
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1 ^{re}		8			-		
EPS		-			6		
EMC		1			1		
Épreuves terminales							
Enseignement de spécialité 1 en Tle		-			16		
Enseignement de spécialité 2 en Tle		-			16		
Oral anticipé de français		5			-		
Écrit anticipé de français		5			-		
Philosophie		-			4		
Grand oral		-			14		
Total							
Total divisé par 100							

Ma note au baccalauréat 2025 

* Les enseignements optionnels comptent avec un coefficient 2 pour la classe de 1^{re} et coefficient 2 pour la classe de Tle.

Ces coefficients s'ajoutent, quelle que soit la valeur de la note, à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

Absences des élèves

Le contrôle continu impose aux élèves d'accomplir les travaux qui leur sont demandés par les enseignants et de se soumettre aux modalités du contrôle continu retenues dans l'établissement et communiquées à travers son projet d'évaluation.

Le suivi attentif de l'assiduité des élèves permet d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes.

Si un élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire pour la constitution de la moyenne, Le rattrapage se fera un vendredi de 16h à 18h. La famille et l'élève seront informés par écrit via la messagerie de l'ent, par l'enseignant ; l'évaluation se fera dans les conditions d'examen. Si l'élève est à nouveau absent à ce rattrapage ; l'enseignant fait rattraper le contrôle au cours suivant. Si l'élève est à nouveau absent, la mention moyenne non représentative sera portée sur le bulletin.

A la fin de l'année scolaire, si un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle représentative de son niveau pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ~~pré~~ dite « épreuve de remplacement » est organisée sous l'autorité du chef d'établissement :

- si la ou les moyennes manquantes ou non représentatives concerne(nt) la classe de première, : Passage avant la fin de l'année de Première sur le programme de Première
- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de Terminale : passage avant la fin de l'année de Terminale, sur le programme de terminale

La note obtenue est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

En cas d'absence dûment justifiée à l'épreuve de remplacement, une nouvelle convocation sera établie.

Si l'absence à l'épreuve de remplacement n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée.

Extrait du règlement intérieur

Article 17 : Contrôle Continu au Lycée Général et Technologique

Comme le rappelle le Bulletin Officiel N° 30 du 29 juillet 2021, lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement. Il appartient au Chef d'établissement, le cas échéant avec l'appui des services juridiques du rectorat de l'académie de Toulouse, d'établir si les justificatifs établis par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence.

Elèves à besoins particuliers

Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation, les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité.

Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation.

Les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2019 modifié relatif à la dispense et à l'aménagement de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique pour les candidats présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante, s'appliquent aux travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, en vue de la prise en compte des moyennes annuelles telle que prévue à la partie 1-B de la présente note de service.

En cas de fraude

Article 18 : Fraude lors des évaluations

Certaines évaluations ayant statut de certification, la question de la fraude sera traitée de la même manière que la fraude aux examens. L'élève surpris en train de frauder pourra poursuivre son contrôle, tandis que les preuves seront saisies le cas échéant et qu'un rapport sera établi par le surveillant de salle ou le professeur. Le professeur ou le surveillant de salle rédigera un rapport d'incident. Ce rapport sera contresigné par l'élève, puis transmis à sa famille. Le Chef d'établissement décidera de la suite à donner en cas de fraude. L'élève s'expose aux sanctions disciplinaires prévues au règlement intérieur.

Le livret scolaire de l'élève

Dans le suivi du parcours de l'élève, il constitue un outil d'aide au suivi des acquis et progrès de l'élève mais aussi un outil d'aide à la décision lors des moments clés du parcours vers l'enseignement supérieur (dossier Parcoursup, délibération du jury du baccalauréat).

Le livret scolaire doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève, de l'atteinte d'un niveau de connaissances et du degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux. C'est pourquoi, le livret scolaire allie l'évaluation chiffrée à une approche qualitative des résultats de l'élève au travers des appréciations des professeurs. Celles-ci explicitent de façon littérale les rapports de l'élève aux apprentissages et mettent en évidence son degré d'intérêt pour le travail et la matière. Sans taire ses faiblesses, elles n'omettent pas de mettre l'accent sur ses forces et capacités qu'il a acquises.

ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Référence : Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique

<https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

Enseignement moral et civique en terminale générale :

L'évaluation en EMC en terminale générale pourra comprendre des exercices variés : oral, écrit en classe ou à la maison, individuel ou de groupe, rédigé ou non, questions de connaissances, QCM...

Ces évaluations seront de nature formative ou sommative.

Chaque année l'évaluation comprendra au moins trois notes.

Les coefficients affectés aux notes seront à la discrétion de chaque enseignant.

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE :

Physique-Chimie : (1 h élève par semaine)

Programme BO :

- première : applicable rentrée 2023 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel806_annexe.pdf
- terminale : applicable rentrée 2024 :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel807_annexe.pdf

Classe de première	Classe de terminale
1h d'enseignement en physique chimie hebdomadaire	1h d'enseignement en physique chimie hebdomadaire
- Evaluations formatives régulières notées sur 10 (durée de 20 min environ) avec un coefficient entre 0,5 et 1 - Evaluations sommatives régulières notées sur 20 (durée de 1h) avec un coefficient entre 1 et 2	- Evaluations formatives régulières notées sur 10 (durée de 20 min environ) avec un coefficient entre 0,5 et 1 - Evaluations sommatives régulières notées sur 20 (durée de 1h) avec un coefficient entre 1 et 2

En classe de Première

- Evaluations formatives
- Evaluations sommatives (durée 1 h) notées sur 20 avec une partie évaluation des connaissances (sur 10) et une partie sur évaluation des savoir-faire (sur 10) avec un coefficient de 2.
- Une évaluation pluridisciplinaire

Sciences de la Vie et de la Terre : (1 h élève par semaine)

Par trimestre :

- Evaluation(s) formative(s) de connaissances sous forme de QCM avec Pronote ou écrite, de courte durée
- Evaluation(s) certificative(s) sur une partie de chapitre ou un chapitre entier, avec une partie évaluation des connaissances (question de synthèse) et une partie évaluation des savoir-faire (argumentation à partir de l'étude de documents). Coefficient supérieur aux évaluations certificatives. L'oral peut être évalué.

- Une évaluation pluridisciplinaire (Physique-chimie ; SVT)

En classe de Terminale

Physique-Chimie : (1 h élève par semaine)

- Evaluations formatives (durée 25 min) notées sur 10 avec un coefficient 1
- Evaluations sommatives (durée 1h) notées sur 20 avec une partie évaluation des connaissances (sur 10) et une partie sur évaluation des savoir-faire (sur 10) avec un coefficient de 2 ou 3.

Mathématiques spécifiques : (1h30 élève par semaine)

- Un enseignement de mathématiques est mis en place pour tous élèves de 1re générale **n'ayant pas choisi la spécialité mathématique.**
- Cet enseignement spécifique de mathématiques est intégré à l'enseignement scientifique de tronc commun. D'une durée globale de 3 heures 30 hebdomadaires, l'enseignement scientifique intégrant l'enseignement spécifique de mathématiques, est évalué dans le cadre du contrôle continu, sans modification du coefficient attribué à l'enseignement scientifique (coefficient 3 pour l'année de première).
- Evaluations sommatives (Coeff 2) formatives (Coeff 1) et différents travaux en classe (Coeff 0)

Sciences de la Vie et de la Terre : (1 h élève par semaine)

Par trimestre :

- Evaluation(s) formative(s) de connaissances sous forme de QCM avec Pronote ou écrite, de courte durée.
- Evaluation(s) certificative(s) sur une partie de chapitre ou un chapitre entier, avec une partie évaluation des connaissances (question de synthèse) et une partie évaluation des savoir-faire (Argumentation à partir de l'étude de documents). Coefficient supérieur aux évaluations certificatives. L'oral peut être évalué.
- Une évaluation pluridisciplinaire (Physique-chimie ; SVT).
- Rattrapage d'évaluations en cas d'absence : Rattrapage systématiques des évaluations à la séance suivante, si impossibilité, épreuve d'évaluation par convocation administrative en fin de trimestre.

FRANÇAIS

Le Français fait toujours l'objet, en fin de classe de Première, d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale ponctuelles.

Mais les notes de Français attribuées tout au long de l'année de Première sont également prises en compte dans le cadre du contrôle continu.

La moyenne de l'élève repose sur un nombre suffisant d'évaluations. Les compétences et les connaissances sont évaluées à partir d'exercices variés et réguliers, prenant en compte les trois domaines inscrits au programme :

- Ecrit (ex : exercices type Baccalauréat, contrôles de lecture, ...)
- Oral (ex : lecture expressive, explication de texte, ...)
- Langue : depuis la réforme du lycée, l'étude de la langue a été réintroduite dans les programmes ; elle fait donc l'objet d'évaluations, tant écrites qu'orales ; l'épreuve orale ponctuelle en fin de classe de Première porte sur les programmes de Première et de Seconde, il est donc important que le programme de Seconde soit maîtrisé à la fin de l'année.

Globalement, les techniques, méthodes et connaissances étudiées en Seconde doivent être maîtrisées pour la Première.

En règle générale, un devoir commun est proposé en classe de Seconde, ainsi qu'un Baccalauréat Blanc (écrit et oral) en classe de Première.

L'équipe de Français est attentive à l'harmonisation des évaluations communes.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Référence : Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique

<https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

En classe de première de la voie générale :

L'évaluation en première générale pourra comprendre des exercices variés : oral, écrit en classe ou à la maison, individuel ou de groupe, rédigé ou de type plan, croquis, questions de connaissances, QCM...

Ces évaluations seront de nature formative ou sommative.

Chaque trimestre l'évaluation comprendra au moins trois notes.

Sur l'année, trois évaluations pourront être tirées de la BNS.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser un devoir commun.

Les coefficients affectés aux notes seront à la discrétion de chaque enseignant.

En classe de terminale de la voie générale :

L'évaluation en première technologique pourra comprendre des exercices variés : oral, écrit en classe ou à la maison, individuel ou de groupe, rédigé ou de type plan, croquis, questions de connaissances, QCM...

Ces évaluations seront de nature formative ou sommative.

Chaque année l'évaluation comprendra au moins trois notes, dont deux sur des sujets tirés de la BNS.

Les coefficients affectés aux notes seront à la discrétion de chaque enseignant.

En classe de première de la voie technologique :

L'évaluation en première technologique pourra comprendre des exercices variés : oral, écrit en classe ou à la maison, individuel ou de groupe, rédigé ou de type plan, croquis, questions de connaissances, QCM...

Ces évaluations seront de nature formative ou sommative.

Chaque année l'évaluation comprendra au moins trois notes, dont deux sur des sujets tirés de la BNS.

Les coefficients affectés aux notes seront à la discrétion de chaque enseignant.

En classe de terminale technologique :

L'évaluation en terminale technologique pourra comprendre des exercices variés : oral, écrit en classe ou à la maison, individuel ou de groupe, rédigé ou de type plan, croquis, questions de connaissances, QCM...

Ces évaluations seront de nature formative ou sommative.

Chaque année l'évaluation comprendra au moins trois notes, dont deux sur des sujets tirés de la BNS.

Les coefficients affectés aux notes seront à la discrétion de chaque enseignant.

Au cas où l'élève serait absent au rattrapage, l'enseignant peut prévoir un rattrapage obligatoire en fin de trimestre portant sur le programme de l'ensemble du trimestre à un coefficient correspondant à l'addition de ceux des devoirs manqués. Ce rattrapage aura lieu un vendredi après-midi.

LANGUES VIVANTES

En classe de 1^o et de Terminale, les enseignant.e.s abordent au maximum 6 axes sur les 8 proposés :

- Art et pouvoir	- Citoyenneté et mondes virtuels
- Espace privé, espace public	- Fictions et réalités
- Territoire et mémoire	- Innovations scientifiques et responsabilité
- Identités et échanges	- Diversité et inclusion

Par semestre, les enseignant.e.s envisagent entre 3 et 5 évaluations sommatives dans au moins 3 activités langagières. Ces évaluations sommatives sont affectées d'un coefficient 3.

Elles sont complétées par des évaluations formatives portant sur les connaissances acquises qui sont affectées d'un coefficient inférieur (entre 0,5 et 2).

Le niveau attendu :

En fin de 1ère	En fin de Terminale
<ul style="list-style-type: none"> - LVA : B1-B2 - LVB : A2-B1 - LVC : A2/A2+ - EDS : B2 	<ul style="list-style-type: none"> - LVA : B2 - LVB : B1 - LVC : A2+/B1 - EDS : C1

Pour l'évaluation des compétences langagières, les enseignant.e.s s'appuient sur les grilles d'évaluation publiées au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020.

Au cours du dernier trimestre de terminale, les élèves passent un examen d'attestation obligatoire de compétences pour chacune des langues obligatoires étudiées au lycée : LVA, LVB. (voir arrêté du 3 novembre 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042494837>)

Cette attestation précise le niveau de l'élève pour chacune des activités langagières au regard du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Cette évaluation comprend quatre parties de poids égal.

Pour les élèves de la voie technologique, l'interrogation orale porte sur l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV).

Les modalités d'organisation : les élèves sont convoqué.e.s aux épreuves suivantes :

- En série générale LVA et LVB :
 - Compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite : 2 heures d'épreuve.
 - Expression orale en continu et en interaction : 10 minutes de préparation, 10 minutes de prise de parole en continu et en interaction
- En série technologique LVA ou LVB (anglais) :
 - Compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite : 2 heures d'épreuve
 - Expression orale en continu et en interaction : 10 minutes de prise de parole en continu et en interaction adossées à un sujet traité en cours d'année portant sur l'enseignement en ETLV à partir d'un support proposé par l'élève.
- En série technologique LVA ou LVB (autres langues que l'anglais) :
 - Compréhension orale, compréhension écrite et expression écrite : 2 heures d'épreuve
 - Expression orale en continu et en interaction : 10 minutes de préparation, 10 minutes de prise de parole en continu et en interaction.

PHILOSOPHIE

La moyenne s'appuie sur un nombre d'évaluations laissé à l'appréciation de l'enseignant en accord avec l'équipe disciplinaire. Ces évaluations pourront être de formes variées (devoirs faits à la maison, devoirs sur table pendant les cours, devoirs communs, exposés oraux, note de participation orale en classe...). Le professeur de philosophie choisira les exercices qui sont le mieux adaptés à la classe et à sa progression. L'enseignant pourra affecter des coefficients différenciés aux différents devoirs.

La notation en philosophie est globale et ne repose donc sur aucun barème déterminé ; pour autant, elle n'est ni arbitraire ni aléatoire. Elle permet d'évaluer les compétences acquises ou en voie d'acquisition en matière d'argumentation, de problématisation, d'analyse et d'appropriation personnelle du cours.

MATHEMATIQUES – SERIE TECHNOLOGIQUE

Des évaluations formatives sont régulièrement proposées tout au long du trimestre : elles portent sur les connaissances au programme et sont affectées d'un coefficient 1.

Au moins 2 évaluations sommatives sont faites sur le semestre avec un coefficient 3.

Enfin, d'autres types des travaux (devoirs en temps libres, TP, oraux) peuvent être évalués (avec un faible coefficient (entre 0 et 1).

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITES DU BACCALAUREAT GENERAL (EDS)

EDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVE (EPPCS)

En Terminale, une épreuve écrite sur 20 de 3h30 comprenant une dissertation sur 10 et une étude de document sur 10.

Une épreuve orale sur 20 d'une durée de 30 minutes. Elle est composée d'une épreuve pratique et orale (commentaire d'une pratique sportive physique, vidéo) de 15 minutes chacune.

L'épreuve pratique est sur 12 et l'oral sur 8.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE, GEOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES (HGGSP)

L'évaluation de spécialité HGGSP en première générale pourra comprendre des exercices variés : oral, écrit en classe ou à la maison, individuel ou de groupe, rédigé ou de type plan, questions de connaissances, QCM... Ces évaluations seront de nature formative ou sommative.

Chaque année l'évaluation comprendra au moins trois notes d'oral, d'écrit en temps limité et de travail à la maison.

Les coefficients affectés aux notes seront à la discrétion de chaque enseignant.

HUMANITE, LITTERATURE ET PHILOSOPHIE (HLP)

La moyenne de l'élève repose sur un nombre suffisant d'évaluations. Les compétences et les connaissances sont évaluées à partir d'exercices variés et réguliers :

- Exercice type examen
- Rédactions diverses (ex : carnet de lectures)
- Interventions à l'oral (ex : exposé)
- Joutes oratoires
-

Le travail de l'année se fait à partir d'une concertation régulière des enseignants de Lettres et de Philosophie sur les aspects suivants :

- Choix des sujets
- Correction des copies
- Suivi des élèves
- Organisation des séquences de travail
- Harmonisation de la notation

LANGUES, LITTERATURES ET CULTURES ETRANGERES ET REGIONALES (LLCER)

Enseignement de spécialité LLCER - anglais monde contemporain

L'ensemble des axes du programme est abordé en première et Terminale.

Par semestre, les enseignants envisagent entre 3 et 5 évaluations sommatives dans au moins 3 activités langagières. Ces évaluations sommatives sont affectées d'un coefficient 3.

Elles sont complétées par des évaluations formatives portant sur les connaissances acquises qui sont affectées d'un coefficient inférieur (entre 0,5 et 2).

En première l'évaluation est faite en contrôle continu. En Terminale, les élèves sont convoqués à deux épreuves nationales.

MATHEMATIQUES

Des évaluations formatives et sommatives sont régulièrement proposées tout au long du trimestre : elles portent sur les connaissances au programme et sont affectées d'un coefficient entre 1 et 2.

Enfin, d'autres types de travaux (devoirs en temps libres, TP, oraux) peuvent être évalués (avec un faible coefficient (entre 0 et 1).

En première, l'évaluation est faite en contrôle continu. En Terminale, les élèves ont une épreuve nationale.

NUMERIQUES ET SCIENCES INFORMATIQUES

Première EDS : (4h élève par semaine) – 1 groupe.

- Evaluations de connaissances régulières sous forme de QCM ou de devoir plus construit après les différents chapitres
- Devoirs maison réguliers avec un coefficient moindre
- Au cours du 3ème trimestre, une épreuve pratique notée sur 20

Tout au long de l'année, divers projets plus ou moins long dans le temps, évalués en continu et par une présentation orale du travail réalisé pour un part de 20% environ de la moyenne.

Terminale EDS : (6h élève par semaine) 1 groupe.

- Evaluations de connaissances régulières après les différents chapitres
- Devoirs maison réguliers avec un coefficient moindre
- Evaluation pratique avec un coefficient moindre.
- Evaluation type bac (3h) au cours du 2ème trimestre

Tout au long de l'année, divers projets plus ou moins long dans le temps, évalués en continu et par une présentation orale du travail réalisé pour un part de 20% environ de la moyenne.

PHYSIQUE-CHIMIE

Programme BO :

- première : applicable rentrée 2019 : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/spe635_annexe_10634_32.pdf
- terminale : applicable rentrée 2020 : <https://eduscol.education.fr/document/22669/download>
contenus des programmes évalués à partir de la session 2023 : <https://eduscol.education.fr/document/4049/download>

Classe de première	Classe de terminale
4h d'enseignement hebdomadaire	6h d'enseignement hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none">- Evaluations formatives régulières notées sur 10 (durée de 20 min environ) avec un coefficient entre 0,5 et 1- Evaluations sommatives régulières notées sur 20 (durée de 1h) avec un coefficient entre 1 et 2- A la fin de l'année, si organisation possible, une évaluation commune (en cas de deux groupes d'EDS) de deux heures sera proposée avec un coefficient entre 1 et 3 une épreuve type ECE avec un coefficient entre 1 et 2	<ul style="list-style-type: none">- Devoirs maison notés sur 5 avec un coefficient modéré en début d'année scolaire- Evaluations formatives régulières notées sur 10 (durée de 20 min environ) avec un coefficient entre 0,5 et 1- Evaluations sommatives régulières notées sur 20 (durée de 1h ou 2h) avec un coefficient entre 1 et 2- Evaluation type bac (3h) notée sur 20 avec un coefficient entre 2 et 3 en cours d'année- Si l'organisation le permet, une évaluation type ECE sera proposée avec un coefficient entre 1 et 2- Travaux de préparation au grand oral évalués régulièrement avec coefficients modérés en fin d'année

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Première SVT :

La classe de première marque un tournant dans les volumes horaires hebdomadaires en SVT. En effet, l'horaire de SVT est pratiquement trois fois plus important que dans les classes précédentes. Cela a des conséquences sur le rythme des apprentissages à conduire. Les élèves sont accompagnés pour acquérir de nouvelles habitudes de travail, tant dans le rythme du travail à fournir que dans un objectif d'exigences accrues en termes de mémorisation des notions et concepts et d'argumentation.

- Evaluations diagnostics pour savoir où se situe l'élève par rapport à ses acquis ; non comptabilisées
- Evaluations formatives :
 - Sur une partie de chapitre ou un chapitre entier (annoncées ou non), évaluations de courte durée, parfois QCM, pour « apprendre à apprendre »
 - En TP ; sur des compétences ciblées
 - Coefficient inférieur aux évaluations certificatives, jusqu'à coefficient 0 pour certains devoirs
- Evaluations certificatives :
 - Sur un ou plusieurs chapitres : question de synthèse
argumentation (utilisation de documents)
Pour aider à l'argumentation, des documents sont proposés aux élèves afin d'y trouver des arguments pour étayer leurs propos.
En fin de première, lors des évaluations certificatives, on attend d'un élève qu'il soit capable d'exploiter des documents où les professeurs ont opéré une transposition didactique importante. Les élèves doivent aussi mobiliser les connaissances qui sont utiles à l'interprétation de ces documents.

Au début, un seul des deux exercices sera posé puis les deux types d'exercices seront posés, mais selon la progressivité des apprentissages

- Des sujets de la BNS (tout ou partie) peuvent être proposés
- TP (ECE)
- éventuellement des devoirs communs
- Coefficient supérieur aux évaluations formatives

Terminale SVT :

En terminale, les apprentissages sont poursuivis pour permettre des synthèses plus ambitieuses qui peuvent mobiliser différentes parties du programme. Les élèves doivent d'eux même argumenter les concepts qu'ils développent sans que l'on ait à leur rappeler : Ils étayaient donc les grandes idées scientifiques qu'ils présentent. Il peut s'agir de principes expérimentaux, de résultats d'expériences, d'observations, ...

- Evaluations diagnostics pour savoir où se situe l'élève par rapport à ses acquis ; non comptabilisées
- Evaluations formatives :
 - Sur une partie de chapitre ou chapitre entier (annoncées ou non), évaluations de courte durée, parfois QCM, pour « apprendre à apprendre »
 - En TP ; sur des compétences ciblées
 - Coefficient inférieur aux évaluations certificatives, jusqu'à coefficient 0 pour certains devoirs
- Evaluations certificatives :
 - Sur un ou plusieurs chapitres : question de synthèse
argumentation (utilisation de documents)
Les apprentissages permettent des synthèses plus ambitieuses qui peuvent mobiliser différentes parties du programme. Les élèves doivent d'eux même argumenter les concepts qu'ils développent sans que l'on ait à leur rappeler : Ils étayaient donc les grandes idées scientifiques qu'ils présentent. Il peut s'agir de principes expérimentaux, de résultats d'expériences, d'observations, ... En fin de terminale il est attendu qu'un élève soit en mesure d'exploiter des documents scientifiques proches de ceux publiés dans des articles scientifiques et donc peu transposés didactiquement.
Un seul puis les deux types d'exercices peuvent être posés, en fonction de la progression dans les apprentissages
 - Sujets de type bac qui prendront en compte la progressivité des apprentissages
 - TP (ECE)
 - Un bac blanc de la durée de l'épreuve écrite (3h30) peut être proposé

La moyenne de la période porte sur plusieurs notes. Au moins 3 notes certificatives et d'autres travaux
La nature et le nombre de travaux pris en compte tend vers une part relative des compétences évaluées à l'écrit et en ECE
L'oral peut permettre d'évaluer des compétences écrites ou pratiques

Les objectifs de formation sont identifiés et en lien avec le LSL

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Modalités de calcul des moyennes trimestrielles

Niveau première (spécialité) :

Le calcul de moyenne tient compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation.

Des coefficients plus élevés sont ainsi généralement attribués :

- aux évaluations de type baccalauréat plutôt qu'aux autres évaluations ;
- aux travaux réalisés en classe plutôt qu'aux travaux réalisés hors la classe ;
- aux devoirs communs plutôt qu'aux devoirs spécifiques à la classe ;
- aux travaux individuels plutôt qu'aux travaux collectifs ;
- aux travaux écrits plutôt qu'aux travaux oraux.

L'enseignant peut procéder à des ajustements de coefficients lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple pour s'assurer que la moyenne de la classe est réellement représentative des acquis des élèves compte-tenu de leur positionnement dans le cycle terminal, ou lorsqu'il a connaissance d'une situation particulière d'un élève.

En cas d'absence d'un élève à une évaluation, l'enseignant peut demander à l'élève de rattraper l'évaluation, selon les modalités que l'enseignant décidera.

Pour chaque trimestre, les élèves de première auront, généralement, au moins deux évaluations écrites (d'une durée minimale d'une heure) permettant d'évaluer les compétences attendues en première (voir plus bas). Ces éléments ne s'appliqueront qu'en cas de scolarité sans interruption des apprentissages. Chaque enseignant, dans le cadre de sa liberté pédagogique, pourra intégrer dans la moyenne des travaux écrits réalisés hors la classe et/ou des travaux oraux (réalisés dans ou hors la classe).

Niveau terminale (spécialité) :

Le calcul de moyenne tient compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation.

Des coefficients plus élevés sont ainsi généralement attribués :

- aux évaluations de type baccalauréat plutôt qu'aux autres évaluations ;
- aux travaux réalisés en classe plutôt qu'aux travaux réalisés hors la classe ;
- aux devoirs communs plutôt qu'aux devoirs spécifiques à la classe ;
- aux travaux individuels plutôt qu'aux travaux collectifs ;
- aux travaux écrits plutôt qu'aux travaux oraux.

L'enseignant peut procéder à des ajustements de coefficients lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple pour s'assurer que la moyenne de la classe est réellement représentative des acquis des élèves compte-tenu de leur positionnement dans le cycle terminal, ou lorsqu'il a connaissance d'une situation particulière d'un élève.

En cas d'absence d'un élève à une évaluation, l'enseignant peut demander à l'élève de rattraper l'évaluation, selon les modalités que l'enseignant décidera.

Pour chaque trimestre, les élèves de terminale auront, généralement, au moins trois évaluations écrites (d'une durée minimale d'une heure) permettant d'évaluer les compétences attendues en terminale (voir plus bas). Ces éléments ne s'appliqueront qu'en cas de scolarité sans interruption des apprentissages. Chaque enseignant, dans le cadre de sa liberté pédagogique, pourra intégrer dans la moyenne des travaux écrits réalisés hors la classe et/ou des travaux oraux (réalisés dans ou hors la classe)

2) Modalités d'évaluation décidées à l'échelle du lycée

Niveau première (spécialité) :

Selon les années, un devoir commun d'une durée de deux heures pourra être envisagé.

Dans le cadre du contrôle continu, pour qu'une moyenne annuelle puisse être considérée comme significative, deux évaluations écrites (d'une durée minimale d'une heure) par trimestre permettant d'évaluer les compétences attendues en première sont attendues. Ces éléments ne s'appliqueront qu'en cas de scolarité sans interruption des apprentissages.

Si la moyenne n'est pas considérée comme significative, l'élève devra passer une épreuve de contrôle terminal en fin d'année scolaire. L'enseignant jugera de la significativité de la moyenne de l'élève et il décidera si l'élève doit passer l'épreuve de contrôle terminal de fin d'année de première. Il pourra éventuellement, s'il le souhaite, consulter l'avis de l'équipe pédagogique.

Niveau terminale (spécialité) :

Selon les années, un devoir commun d'une durée de quatre heures pourra être envisagé.

3) Modalités de répartition et de progressivité d'évaluation des compétences définies par le LSL

Niveau première (spécialité) :

Les points suivants seront travaillés à l'écrit.

On introduit de manière progressive la méthodologie de la mobilisation de connaissances (notamment l'EC1).

On introduit également, de manière progressive, la méthodologie de l'exploitation de documents (Notamment de données statistiques pour l'EC2).

On amènera les élèves, avant la fin de l'année scolaire de première, à travailler sur la méthodologie du raisonnement (et notamment l'EC3).

L'enseignant pourra évaluer l'expression orale sous différentes formes, conformément à sa liberté pédagogique. Par exemple, il pourra évaluer la participation orale régulière ou un exposé oral individuel ou en groupe.

D'après le Bulletin Officiel, les compétences suivantes doivent être maîtrisées en fin de classe de première :

- mobilisation des connaissances ;
- résolution chiffrée et graphique d'exercices simples ;
- collecte et traitement de l'information ;
- analyse et mobilisation des données ;
- analyse et mobilisation de documents de natures diverses ;
- construction d'une argumentation / d'un raisonnement rigoureux ;
- maîtrise de l'expression écrite et orale.

Niveau terminale (spécialité) :

Les points suivants seront travaillés à l'écrit dans la continuité de la classe de première.

On reprend la méthodologie de la mobilisation de connaissances (notamment l'EC1).

On consolide également la méthodologie de l'exploitation de documents (notamment de données statistiques pour l'EC2).

On approfondit la méthodologie du raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire.

On introduit progressivement la méthodologie de la dissertation.

L'enseignant pourra évaluer l'expression orale sous différentes formes, conformément à sa liberté pédagogique. Par exemple, il pourra évaluer la participation orale régulière ou un exposé oral individuel ou en groupe. Cette démarche sera l'occasion de préparer les élèves au Grand Oral.

D'après le Bulletin Officiel, les compétences suivantes doivent être maîtrisées en classe de terminale (en plus de celles de la classe de première) :

- construction d'une problématique ;
- construction d'une dissertation

SPÉCIALITÉS DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STMG **Sciences et Technologies du Management et de la Gestion**

Les évaluations proposées en cours d'année ont pour but d'évaluer l'avancement des élèves dans l'acquisition des compétences attendues dans le programme de la série STMG pour chacune des matières.

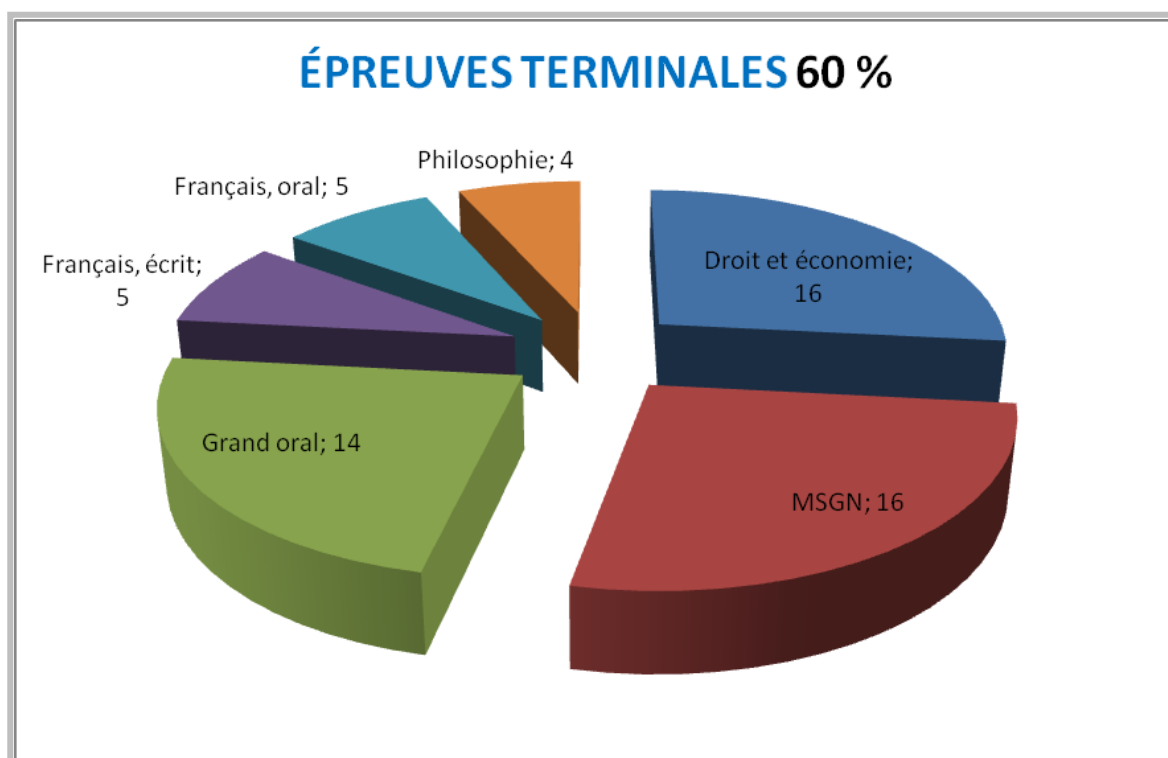
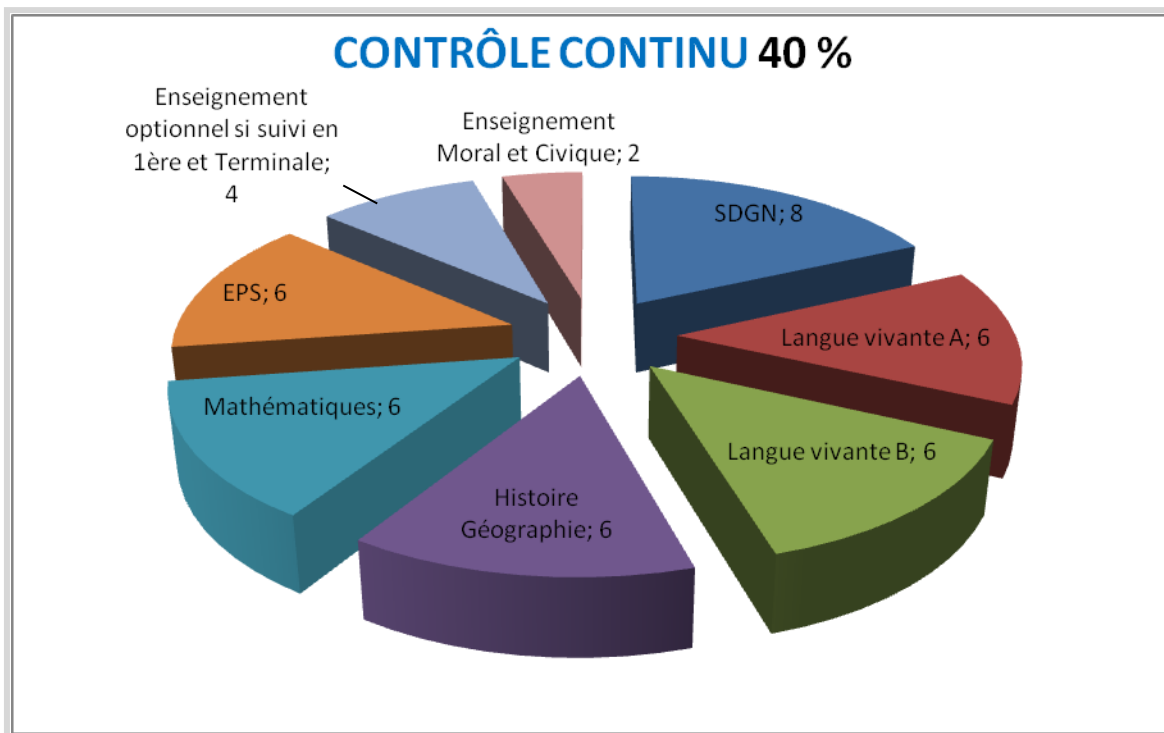
Il pourra notamment s'agir :

- d'évaluations formatives qui permettront à l'élève de se situer dans l'acquisition des compétences et des connaissances en cours de formation pour lui permettre de progresser ;
- d'évaluations sommatives qui permettront d'attester du niveau de maîtrise des connaissances et compétences acquis par l'élève en fin de séquence. Un corpus documentaire sera intégré avec une série de questions.

Au-delà de l'évaluation des progrès et des acquis de l'élève tout au long de l'année scolaire, les notes obtenues en première ET en terminale, ainsi que les appréciations, permettent :

- de renseigner le livret scolaire qui pourra aider le jury lors de la délibération du baccalauréat ;
- de formaliser le projet de poursuite d'études de l'élève via la plate-forme Parcoursup (portail national qui permet de formuler les vœux en classe de Terminale pour la poursuite d'études).

Répartition des coefficients pour le baccalauréat STMG :



PREMIERE STMG

<p style="text-align: center;">Droit et Économie</p>	<p>Minimum 3 évaluations par trimestre qui se décomposeront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluations formatives (exemples : tests de connaissances, travaux dirigés, exposés...); - évaluations sommatives d'une durée d'1 heure minimum. <p>Ces évaluations seront réalisées en fonction de l'avancement dans le programme.</p>	<p><u>La moyenne de droit-économie comptera pour le livret scolaire et pour Parcoursup.</u></p> <p>Cet enseignement donne lieu à une épreuve écrite ponctuelle nationale qui aura lieu en juin de l'année de terminale.</p> <p>⇒ Épreuve de 4 heures, coefficient 16 (intégrée dans les 60 % d'épreuves terminales du baccalauréat, voir graphique)</p>
<p style="text-align: center;">Management</p>	<p>Minimum 3 évaluations par trimestre quise décomposeront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluations formatives (ex : tests de connaissances, TD, devoirs rédigés, analyse de situation de gestion ...); - évaluations sommatives d'une durée d'1 heure minimum. <p>Ces évaluations seront réalisées en fonction de l'avancement du programme.</p>	<p><u>La moyenne de management comptera pour le livret scolaire et Parcoursup.</u></p> <p>Cet enseignement donne lieu à une épreuve écrite ponctuelle nationale qui aura lieu en juin de l'année de terminale.</p> <p>⇒ Épreuve de 4 heures, coefficient 16 (intégrée dans les 60 % d'épreuves terminales du baccalauréat, voir graphique)</p>
<p style="text-align: center;">Sciences de Gestion et Numérique (SDGN)</p>	<p>Minimum 4 évaluations par trimestre quise décomposeront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluations formatives (ex : tests de connaissances, exposés...), - évaluations sommatives d'une durée d'1 heure minimum <p>Ces évaluations seront réalisées en fonction de l'avancement du programme.</p>	<p>La moyenne de Sciences de Gestion et Numérique est coefficient 8 dans les 40 % du contrôle continu du baccalauréat, (voir graphique)</p>

TERMINALE STMG

Droit et Économie	<p>Minimum 3 évaluations par trimestre quise décomposeront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluations formatives (ex : tests de connaissances, devoirs rédigés, exposés, revue de presse ...), - évaluations sommatives d'une durée d'1 heure minimum avec notamment <u>au moins un devoir de type baccalauréat d'une durée de 4 heures dans l'année.</u> <p>Ces évaluations seront réalisées en fonction de l'avancement du programme.</p>	<p><u>La moyenne de droit-économie compter pour le livret scolaire et Parcoursup.</u></p> <p>Cet enseignement donne lieu à une épreuve écrite ponctuelle nationale qui aura lieu en juin de l'année de terminale.</p> <p>⇒ Épreuve de 4 heures, coefficient 16 (intégrée dans les 60 % d'épreuves terminales du baccalauréat, voir graphique)</p>
Management Sciences de Gestion et Numérique (MSGN) + Enseignement Spécifique : Mercatique ou Ressources Humaines et Communication	<p>Minimum 3 évaluations par trimestre quise décomposeront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluations formatives (ex : tests de connaissances, analyse de situation de gestion, exposés dans le cadre de l'entraînement au grand oral...), - évaluations sommatives d'une durée d'1 heure minimum avec notamment <u>au moins un devoir de type baccalauréat d'une durée de 4 heures dans l'année.</u> - un projet de gestion qui est un travail de groupe obligatoirement réalisé dans le cadre de l'enseignement spécifique pour préparer les élèves au Grand Oral. La contribution de l'élève aux travaux réalisés dans le cadre du projet pourra donner lieu à une ou plusieurs évaluations. <p>Ces évaluations seront réalisées en fonction de l'avancement du programme.</p>	<p><u>La moyenne de MSGN compter pour le livret scolaire et Parcoursup.</u></p> <p>Cet enseignement donne lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve écrite ponctuelle nationale qui aura lieu en juin de l'année de terminale. ↳ Elle a un coefficient 16 et dure 4 heures. - l'épreuve du Grand Oral qui se déroule en fin d'année de terminale. ↳ Elle a un coefficient 14 et dure 20 minutes. <p>La note obtenue à ces deux épreuves est intégrée dans les 60 % des épreuves terminales du baccalauréat, voir graphique.</p>

DISCIPLINES FACULTATIVES

MATHEMATIQUES COMPLEMENTAIRES – MATHEMATIQUES EXPERTES

Par trimestre : Au moins 3 évaluations sont faites sur le semestre. Elles peuvent être de natures variées : devoirs surveillés, devoirs en temps libres, TP, oral.

SELO (SECTION EUROPEENNE)

Une épreuve spécifique orale est organisée en fin de cycle terminal, au titre du contrôle continu. Le niveau de maîtrise de la langue est évalué à partir de documents portant sur la DNL.

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE – LATIN

La moyenne de l'élève repose sur un nombre suffisant d'évaluations.

Les compétences et les connaissances sont évaluées à partir d'exercices gradués, variés et réguliers :

- Manipulation de la grammaire
- Manipulation du lexique
- Traduction
- Commentaire
- Recherches
- ...

... dans des situations diverses :

- Ecrit
- Oral
- Travail individuel
- Travail en ateliers
- ...

ALLEMAND LVC

L'option allemand LVC peut évaluer les 5 activités langagières suivantes : expression écrite, compréhension écrite, expression orale en continu, expression orale en interaction et compréhension orale.

Par semestre, les élèves seront évalués sur au moins 3 de ces activités langagières, au travers d'évaluations sommatives et formatives (au moins 3 par semestre).

L'enseignante abordera au maximum 6 axes sur les 8 axes proposés par les programmes de 1ère et de Terminale. (Liste des axes identique à celle des LVA et LVB).

La moyenne obtenue par trimestre sera affectée d'un coefficient 2 au

titre de l'option